

Développement Professionnel Continu & FIF-PL : Inscription programme avril 2020

Pour vous inscrire à une session de formation de 2 jours (durée : 14h) à **PARIS** (que ce soit en DPC ou en FIF-PL), vous devez faire une **double inscription** :

- 1°) **par courrier postal** dès maintenant (en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins),
 - 2°) **en ligne** : - soit sur le site www.mondpc.fr pour une prise en charge par l'ANDPC **mais nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli**
- soit sur le site fifpl.fr pour une prise en charge par le FIF-PL (dès réception de votre fiche par courrier, nous vous envoyons par mail les documents pour votre demande préalable).

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

Cocher
votre
choix :

→ **déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :**

5 stages les **Lundi 06 Avril de 9h à 17h30 et Mardi 07 Avril 2020 de 9h à 17h30 :**

<p>Module n°09 : Bilan de l'oralité et des troubles de l'oralité alimentaire : mettre en œuvre l'intervention orthophonique. Formateur : Dominique CRUNELLE, Orthophoniste.</p>	<p>Choix du module 09 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°10 : Le bégaiement chez l'enfant de 2 à 12 ans : bilan et prise en charge. Formateur : Marie CHABERT, Orthophoniste.</p>	<p>Choix du module 10 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°11 : Analyses et réflexions sur les études de cas langage oral/langage écrit : difficultés d'évaluation, élaboration des plans thérapeutiques, rééducation et accompagnement. Formateur : Monique TOUZIN, Orthophoniste.</p>	<p>Choix du module 11 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°12 : Rééducation du langage oral et lignes de base. Formateur : Gilles LELOUP, Orthophoniste.</p>	<p>Choix du module 12 : <input type="checkbox"/></p>
<p>Module n°13 : Le bilan de la voix dans la pratique orthophonique. Formateur : Benoit Amy De La Bretèque, Phoniatre.</p>	<p>Choix du module 13 : <input type="checkbox"/></p>

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une place pour le stage de votre choix.

Nous sommes dans l'attente des votes des budgets DPC et FIF-PL pour l'année 2020. Ces enveloppes devraient être connues à la fin de l'année 2019. Normalement, les montants devraient être sensiblement les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :
431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet, et **420€ pour** l'organisme de formation que vous choisissez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à **un seul module par an** sur le site www.mondpc.fr. (il faut avoir créé un compte sur le site pour que nous puissions vous inscrire).

Nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli sur le site de l'Agence du DPC, www.mondpc.fr

- > pour le FIF-PL, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit **300€** de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec 6 jours par an, **somme limitée à 900 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2020.

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.
- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de **480€ payable par chèque ou par virement.**

Je m'engage à suivre l'intégralité du stage au FIAP Jean Monnet – 30 rue Cabanis – 75014 – Paris.

Fait à

Le

Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**